

1
(N° 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Harm-Henri Wagener, capitaine de navire, à Anvers.

MESSIEURS,

Par requête en date du 24 mai 1845, le sieur Wagener demande la naturalisation ordinaire.

Il expose, et il résulte des pièces du dossier, qu'il est né à Grosshollen (Hanovre), le 12 septembre 1790; que depuis le 1^{er} avril 1824, il navigue sans interruption du port d'Anvers, et qu'il a épousé une belge en 1840.

Le pétitionnaire est un marin expérimenté; sa conduite est à l'abri de tout reproche, et les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de faire un accueil favorable à sa demande.

Le sieur Wagener pourra jouir de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les naturalisations, en vertu de l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844, pourvu qu'il obtienne la faveur qu'il sollicite, endéans les trois années à dater de la promulgation de cette loi, et conséquemment avant le 21^r juillet de la présente année.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
